

Délibération Du Conseil d'Administration

Séance du 18 juin 2026

Président de séance : Monsieur Poisson, Président

Présents :

Représentants des élus : Mesdames Defrance, Lefeuvre, Pinçon, Monsieur Sanchez

Représentants des associations : Mesdames, Garnier, Mirzica, Saudrais, Monsieur Guilmeau

Objet : Revalorisation des loyers 2026

Monsieur le Président expose le sujet suivant :

Les loyers sont revalorisables chaque année.

Il vous est proposé la méthode de calcul suivante :

Base de calcul : $\text{loyer} \times \frac{\text{indice de référence 2026}}{\text{indice de référence 2025}}$

Indice INSEE : 1^{er} trimestre 2026 : 146.60 / 1^{er} trimestre 2025 : 145.47

Soit :

Détail des loyers pour 2025

- Arrivée avant le 01/09/2024

T1 : 614.98 + 374.15 soit 989.13 €

T2 : 650.17 + 487.70 soit 1 137.87 €

- Arrivée à compter du 01/09/2024

T1 : 820.92 + 374.15 soit 1 195.07€

T2 : 880.04 + 487.70 soit 1 367.74 €

Détail des loyers pour 2026 :

Augmentation des loyers pour 2026 sur base INSEE 1^{er} trimestre (0.78 %) et augmentation des charges de 0.86 % (taux directeur 2026)

- Arrivée avant la 01/09/2024

T1 : 619.78 + 377.37 soit 997.15

T2 : 655.24 + 491.89 soit 1 147.13 €

- Arrivée à compter du 01/09/2024

T1 : 827.32 + 377.37 soit 1 204.69 €

T2 : 886.90 + 491.89 soit 1 378.79 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus avec une mise en application au 1^{er} juillet 2026.

Le Président
G. POISSON



★ Résidence
Les Rosiers ★
63960 BONCHAMP